

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 SEPTEMBRE 2008 A 21 HEURES**

Présents : REVEL Claude, FABRE Maryse, FAVIER Marc, FRADIN Jean, SEGURA René, FLORENTIN Maryse, BORE Jacques, BENARD Bénédicte, BENEZETH Ingrid, CAYLA Marie-Claude, CORTES Simon, DESSILLA Corinne, GALZY Elodie, JOUVE Monique, MALBEC Sylvain, THOME Yvan.

Absents excusés : BAUDAILLIER J-Louis (proc à BENARD Bénédicte)

Arrivés en cours de réunion mais n'ayant pu prendre part aux délibérations : REVEL J-François, GONZALEZ René.

Approbation PV réunion précédente

A l'unanimité le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2008 qui lui a été antérieurement communiqué.

Achat terrain pour implantation transformateur

Il y a une dizaine d'années, nous avons implanté un transformateur électrique, route de la Sablière, face au carrefour de la Gariguette, sur un morceau de terrain appartenant aux conjoints FULCRAND. Ils ne nous ont jamais demandé de contribution locative.

La famille FULCRAND ayant loti son terrain, il faut régulariser la cession de ce terrain de 31 M2.

Quand Mr FULCRAND a demandé le branchement de son terrain aux réseaux humides, le Maire lui a proposé de faire réaliser le branchement gratuitement par les services techniques contre la cession du terrain à l'euro symbolique.

Il faut donc délibérer sur cette acquisition à l' € symbolique.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote l'acquisition de ce morceau de terrain à l'euro symbolique.

Délégués à Hérault Energies

Au cours des premières réunions de la nouvelle équipe municipale, nous avons désigné les représentants de la commune (1 titulaire et un suppléant) amenés à siéger une fois par an à l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Hérault Énergies. Nous avons désigné Claude REVEL titulaire et René SEGURA suppléant. Le Syndicat nous demande une délibération avec élection des délégués de la commune.

Claude REVEL, candidat, est élu titulaire à l'unanimité.

René SEGURA, candidat, est élu suppléant à l'unanimité.

Modification des statuts de la CCC

Le 9 juillet 2008 le Conseil Communautaire a approuvé le transfert à la Communauté de Communes de la compétence « Mise en place d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ».

Il convient maintenant que chaque commune adhérente approuve par délibération la modification des statuts de la CCC suite à l'intégration de cette nouvelle compétence.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification des statuts de la CCC en ce sens qu'ils intègrent désormais la compétence « CISPDP »

### Lieu d'Accueil Multimédia (LAM)

Le dossier est désormais prêt. Nous avons pris un peu de retard car le département a été d'accord pour que nous intégrions dans le principe du LAM, les activités du nouveau point jeunesse.

Les divers devis de matériel ont été demandés et les travaux de mise aux normes électriques ont été réalisés.

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière du Département (subvention de 50% des frais d'investissement, et aide au fonctionnement de 4000 € par an) et bénéficier du label « LAM » il faut approuver par délibération la Charte des LAM établie par le Conseil Général (exposé des principaux points en annexe).

A l'unanimité le Conseil approuve le contenu de la Charte et décide d'y adhérer.

### Cession terrain Courriales

Nous sommes propriétaires du chemin des Courriales ainsi que de l'espace N° 2187 (placette du lotissement que nous avons intégré dans le domaine communal)

Le chemin des Courriales « rebique » sur la gauche et forme une longe qui se trouve coincée entre deux terrains privés.

Nous avons demandé aux deux propriétaires s'ils étaient intéressés par l'acquisition de ce morceau de terrain.

Mr et Mme IM-SAROEUN propriétaires de la parcelle 2185 sont intéressés pour acheter ces 30 M2 à 1000 €.

Avant de vendre ces quelques centiares, il convient de les déclasser. En effet, In voirie fait partie du domaine public communal, réputé inaliénable. Il faut donc le classer dans le domaine privé communal.

Il faut donc délibérer sur deux points :

- le déclassement de ces 30 M2 du domaine public vers le domaine privé communal est accepté à l'unanimité
- Le principe de sa vente aux époux IM-SAROUEN au prix de 1000 € est accepté à l'unanimité.

### Achat pointe de terrain sur la route de Clermont

Dans le cadre de la 4<sup>e</sup> tranche des travaux de la RD2 qui vont bientôt commencer, le Département a besoin de disposer de la pointe de terrain (70 M2 environ) qui se trouve à l'entrée du chemin de St Genieis (élargissement de l'entrée de voirie, implantation d'espaces verts et déplacement du Calvaire) et qui appartient aux époux CHASTAING.

Ce terrain se trouvant en agglomération, c'est la commune qui doit l'acquérir.

Il est proposé de délibérer sur le principe de l'acquisition

Ensuite nous ferons borner le terrain, demanderons l'estimation des Domaines, et ferons la proposition d'achat au propriétaire (Mr CHASTAING)

A l'unanimité le Conseil donne son accord pour l'acquisition de ce terrain, étant précisé qu' une seconde délibération fixera les modalités financières de son acquisition.

### Marchés passés selon la procédure adaptée

Avant de donner le compte-rendu des marchés à intervenir concernant les travaux sur les réseaux humides de la route de Brignac et de la route de Clermont, le Maire expose la procédure choisie, soit la procédure dite « adaptée (MAPA art 28 du CMP) en fonction du montant des travaux inférieurs à 206.000 € HT.

Cette procédure prévoit un avis d'appel public à la concurrence passé dans un journal d'annonces légales, mais n'implique pas la participation de la Commission d'Appel d'Offres, ni la transmission en Sous-Préfecture pour contrôle de légalité.

Il précise que, même pour les MAPA, il fait participer la Commission d'Appel d'Offres pour l'ouverture des plis, même si sa participation et son avis ne sont pas requis.

#### A) Travaux sur la route de Brignac

Avis à la concurrence paru dans le Midi libre du 28 juin 2008.

Date butoir pour dépôt des offres par les entreprises fixée au 21 juillet 2008 à 12 heures.

Ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres le 23 juillet 2008 à 11 heures, soit deux jours après la date butoir.

Le Maire précise qu'il avait prévu de donner le compte-rendu du choix de l'entreprise lors de la réunion du Conseil du 23 juillet 2008, mais vu les écarts entre les prix proposés, toutes les offres ont nécessité une analyse détaillée afin de déterminer l'entreprise la « mieux disante ».

C'est la raison pour laquelle, bien que cette option soit prévue dans la convocation le sujet n'a pas été abordé. Pour la même raison, la délibération ne pouvait pas être dans le compte-rendu officiel puisque elle n'avait pas eu lieu.

L'estimatif de l'Ingénieur-Conseil était de 145.000 € HT  
Sept entreprises ont déposé une offre.

ESPINAS et FILS de ST JEAN DE FOS : 84.459,50 € HT  
TPSM de BEZIERS : 86.116,60 € HT

BRAULT TP de BEZIERS : 99.278,00 € HT  
LOPEZ Florian de LA TOUR/ORB : 104.810,00 € HT  
(avant analyse)

Après analyse et sur demande de précisions, augmentation de 7.500 € HT, portant l'offre à 112.310,00 € HT

SLTPE de VALROS : 108.124,00 € HT  
LONG TP de NIZAS : 124.365,76 € HT  
BONNET TP de JUVIGNAC : 132.036,40 € HT

Après analyse des offres l'entreprise ESPINAS et FILS s'avère être la moins et mieux disante car répondant à toutes les prestations prévues par le dossier de consultation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le marché.

#### B) Travaux sur la route de Clermont :

Le département devant procéder aux travaux de voirie sur la RD2 au cours du premier semestre 2009, il est impératif que nous réalisions au préalable les travaux de réfection des réseaux humides. En effet, une fois que les travaux de voirie seront réalisés, nous n'allons pas casser la chaussée. De plus, ces réseaux étant anciens, le diamètre des canalisations ne permet plus d'assurer le service incendie.

Un avis d'appel à la concurrence a donc été lancé dans le Midi Libre du 1<sup>er</sup> août 2008.

Les entreprises avaient jusqu'au lundi 2 septembre 2008 à 17 heures pour déposer leurs offres.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 septembre 2008 pour ouvrir les plis.

L'estimatif de l'Ingénieur Conseil était de 198.542 € HT  
Huit entreprises ont déposé des offres.

ASTRUC de FABREGUES	: 125.165, 25 € HT
SLTPE de VALROS	: 133.740,00 € HT
TPSM de BEZIERS	: 157.632,00 € HT
LOPEZ F de LA TOUR/ORB	: 160. 991,00 € HT
BONNET TP de JUVIGNAC	: 164.260, 00 € HT
LONG de NIZAS	: 169. 781,40 € HT
ORB et SOMAIL de ST PONS	: 203.658,00 € HT
ROUVIER de LODEVE	: 215.070,60 € HT

Après analyse, les deux meilleures offres sont celles d'ASTRUC et de SLTPE.

Le délai de réalisation d'ASTRUC est de 2 mois, celui de SLTPE est de 6 semaines.

Le Maire et la Commission d'Appel d'Offres sont donc favorables à la proposition de SLTPE.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer le marché avec SLTPE.

#### Demandes de subventions

Le Maire propose de solliciter pour les travaux sur la route de Clermont, une subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Par contre, il convient de demander concomitamment une mesure dérogatoire

En effet, le règlement du Conseil Général prévoit que les travaux ne doivent pas commencer avant réception de la notification d'arrêté de subvention sous peine de la perdre.

Ces travaux devant impérativement être terminés avant que le Conseil Général ne commence les travaux de voirie, nous ne pouvons attendre trop longtemps.

Le Conseiller Général Alain CAZORLA que nous avons reçu récemment a d'ailleurs compris ce problème de timing et va soutenir notre demande.

A l'unanimité le Conseil décide de déposer auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau une demande de subvention en sollicitant concomitamment l'autorisation de commencer les travaux avant traitement du dossier afin de ne pas retarder les travaux de voirie.

Plus aucun point n'étant à débattre, le Maire déclare la séance levée.

Dressé à CANET le 18 septembre 2008.

LE MAIRE